

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

M. Sharp, au nom de M. Basford, appuyé par M. Lang, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudiée en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-17, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Lang, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts du Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants.

M. Sharp, au nom de M^{me} Sauvé, appuyé par M. Lang, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Benjamin en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Peters, Goodale, La Salle et Condon en remplacement de MM. Orlikow, Cafik, Lawrence et Gray sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Lawrence et McCain en remplacement de MM. La Salle et Murta sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Wagner en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Côté et Lapointe en remplacement de MM. Anderson et De Bané sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Abbott en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Maine en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Gray et Cafik en remplacement de MM. Condon et Maine sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Côté, Whittaker et Caron en remplacement de MM. Caron, Towers et Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Landers en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Leblanc (Laurier) et Flynn en remplacement de M^{me} Holt et M. Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lapointe, Lumley et Bussièrès en remplacement de MM. Railton, McRae et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Towers en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Condon en remplacement de M. Milne sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.